



REPONSE COMMUNE sur la BROCHURE TUNING POUR LES INFIRMIERES

La Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN), la Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers (FINE), la European Federation of Nursing Regulators (FEPI), la European Nurse Directors Association (ENDA), et le Conseil International des Infirmières (CII), repris dans ce document en tant que 'les organisations', ont analysé la Brochure Tuning pour les Infirmières et ont rédigé une réponse commune à la proposition de Brochure.

Globalement, les organisations estiment que le projet TUNING aborde des développements importants et opportuns pour la profession infirmière. Les organisations pensent que le projet Tuning peut fournir une structure cadre qui permettra de mettre en place et de reconnaître la valeur de l'expérience en matière de formation pour les infirmières dans les 27 Etats Membres de l'UE et même au-delà.

Les organisations qui ont été consultées ont souligné des points importants et des recommandations en ce qui concerne quatre domaines clés, à savoir : « Crédits pour la Théorie et la Pratique », « Ressources », « Sécurité du Patient », et « Approche des Parties Prenantes ».

Les organisations considèrent que les points repris ci-dessous doivent être abordés dans la brochure et clarifiés. Les organisations pourront alors envisager l'approbation du document final, pour qu'il puisse être validé lors de la Conférence de Validation, en Juin 2007.

1. Crédits pour la Théorie et la Pratique

La formation en soins infirmiers varie d'un pays Européen à l'autre. Bien que la profession se soit beaucoup développée au cours des dernières années, passant de Formation Professionnelle à Enseignement Supérieur, ceci n'est pas le cas dans tous les pays d'Europe. Les organisations estiment que la Brochure Tuning pour les Infirmières devrait refléter cette réalité. Les Organisations sont conscientes que c'est pour cette raison qu'il est peut-être plus difficile d'harmoniser les structures de l'Enseignement Supérieur en matière de soins infirmiers, par rapport à d'autres disciplines.

Depuis 1977 (77/452/EEC, 77/453/EEC, 2005/36/EEC), la formation en soins de santé est inexorablement liée à la pratique professionnelle. La Directive de la CE sur la Reconnaissance des Qualifications Professionnelles (EC2005/36) souligne l'apprentissage par l'expérience pratique et la formation minimale requise pour que les professionnels puissent pratiquer en Europe. Etant donné que la Brochure fait référence aux crédits minima pour la pratique, il est important pour la profession que le rôle et les crédits accordés à la formation par la pratique soient totalement reconnus et garantis dans tous les systèmes révisés menant à une reconnaissance académique de l'enregistrement en tant qu'infirmière, et qu'ils soient reconnus en tant que partie intégrale dans le développement d'un praticien compétent. Réciproquement, la formation par l'expérience clinique devrait être reconnue dans les Cycles 2 et 3.

Les organisations souhaitent aussi obtenir de plus amples développements sur les questions liées au système actuel sur la mobilité restreinte des infirmières spécialisées en Europe, car il y a peu d'évidences sur leur mobilité en Europe, dans l'étude. Il y a un manque de reconnaissance mutuelle du degré d'expérience et des qualifications académiques de ces infirmières. Aussi, cette question doit être développée plus en détails. Il est peu probable qu'il y ait une mobilité plus importante des infirmières spécialistes avant l'approbation des compétences du 1^{er} niveau en Europe.

2. Ressources

Page 15, deuxième paragraphe: la Brochure fait référence à : « *When available, resources are now being allocated to support learners in practice* ». Bien que la phrase reflète la réalité dans certains pays, le texte devrait exposer clairement ce qui est nécessaire pour soutenir les étudiants en soins infirmiers pendant leurs études, et mentionné le rôle et la préparation des mentors dans l'établissement de la pratique.

Dépendant du système actuel d'éducation mis en place dans chaque Etat Membre, une surcharge de travail sera nécessaire pour le remaniement des programmes d'éducation basés sur les compétences, et en accord avec le nouveau Système Européen de Transferts de Crédits. Dans certains pays, cela étendra les possibilités d'un système déjà surchargé.

Les organisations demandent le développement d'outils qui facilitent le processus d'évaluation de l'impact dans chaque pays. Cette évaluation devra prendre en compte l'impact sur le secteur universitaire et non-universitaire, la disponibilité du personnel enseignant et des mentors, et la capacité (en terme de ressources) de transfert d'un grand nombre d'étudiants vers des programmes de licence.

3. Sécurité du Patient

La pratique sûre et efficace est un élément essentiel dans la formation des infirmières. Les organisations estiment qu'une analyse approfondie sur la question, dans la Brochure, serait positive. La qualité des soins et la sécurité des patients par des professionnels compétents sont des points déterminants pour fournir des soins efficaces.

Les organisations consultées ont analysé les compétences spécifiques développées par le groupe « Tuning nursing » en comparaison avec les compétences définies par les Etats Membres (et au-delà, à savoir, le Cadre de compétences du CII pour l'infirmière généraliste). Les organisations ont identifié quelques lacunes à combler, des ambiguïtés qui doivent être clarifiées et quelques liens qui doivent être renforcés afin d'assurer la sécurité du patient et un développement professionnel optimal.

Bien que les organisations comprennent que les compétences reprises par le Tuning sont les compétences minima requises, les organisations pensent que la Brochure Tuning devrait aussi faire référence aux domaines suivants (qui d'après les organisations, ne sont pas mentionnées dans la version actuelle de la Brochure) :

- Nécessité d'articuler la perspective théorique par rapport à la théorie et à la pratique;
- Promotion de la santé;
- Concepts associés au développement personnel et professionnel, et à la gestion de la pratique dans le domaine de la responsabilité;
- Recherche et soins basés sur les évidences
- Travail Interprofessionnel en matière de soins de santé;
- Compétences des infirmières généralistes qui sont aussi des mentors pour les étudiants infirmiers.

4. Approche des Parties Prenantes :

Certaines parties prenantes ont été identifiées et mentionnées dans la Brochure. Néanmoins, les organisations estiment que la participation des parties prenantes pertinentes est indispensable au niveau du développement, des tests, de l'évaluation, de la validation et de la mise en place du projet Tuning.

Les organisations jugent que les organismes de réglementation, les associations professionnelles, les employeurs, les organisations des patients, et les institutions académiques, ont tous une rôle important à jouer dans le processus de consultation officiel.

L'Art Infirmier dans le contexte Européen

De tous les professionnels de la santé, les infirmières sont celles qui sont le plus présentes auprès des patients, prodiguant des soins 24/24h, 7/7jours. L'OCDE a identifié les soins infirmiers en tant que valeur ajoutée en matière de soins (2005, p.13 paragraphe 21). Après avoir analysé un certain nombre d'études, l'OCDE a constaté que les meilleurs résultats au niveau des soins de santé étaient associés aux services ayant un nombre plus élevé d'infirmières.

Le personnel infirmier fournit des services dans une structure réglementée. Celui-ci doit s'enregistrer auprès des autorités compétentes/organismes de réglementation du pays où il pratique. L'enregistrement est obligatoire dans la plupart des Etats Membres de l'UE et même au-delà. L'enregistrement à travers l'Europe dépend de la conformité avec les normes minima décrites dans les Directives de la CE.

Aussi, l'importance de la garantie de normes de pratique compétentes, professionnelles et comparables partout en Europe ne dépend que de la formation du professionnel qui doit être en accord avec les Directives de la CE spécifiques aux soins infirmiers, qui seront remplacés par la Directive de la CE 2005/36/EC.

Statistiquement, le personnel infirmier est un groupe professionnel qui se déplace beaucoup dans toute l'Europe. Le 'Tuning' - systèmes d'éducation qui soutiennent leur formation - est donc d'une très grande importance car il renforce la compréhension de la reconnaissance et l'harmonisation de la formation en soins infirmiers.

Les changements démographiques, la population européenne qui vieillie, la complexité des problèmes en matière de santé et la nécessité d'une équipe de travail multidisciplinaire, sont les défis actuels pour la profession. Ces nécessités complexes, et les enjeux d'une technologie qui change, les attentes en matière de pratique qui augmentent et la réponse aux besoins sociaux, y compris la diversité culturelle, demandent que les professionnels aient les compétences nécessaires pour adapter et entreprendre ces changements.

Les Parties Prenantes



La Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN) a été fondée en 1971. Représentant plus d'un million d'infirmières, il est la voix indépendante de la profession en Europe. La mission de la Fédération est de sauvegarder les statuts et les pratiques de la profession infirmières et les intérêts des infirmières de l'Union européenne et de l'Europe en général.

Clos du Parnasse 11A, B - 1050 Bruxelles – Belgique

Tel.: +32 2 512 74 19 – Fax: +32 2 512 35 50

Email: efn@efn.be Site Internet: www.efnweb.org



Le Conseil International des Infirmières (CII) est une fédération de 129 associations nationales d'infirmières représentant les millions d'infirmières dans le monde. Le CII est la voix internationale des infirmières et oeuvre dans le but de garantir des soins infirmiers de qualité pour tous ainsi que de solides politiques de santé partout.

3, Place Jean Marteau - 1201 - Genève – Suisse

Tel: +41 22 908 01 00 - Fax: + 41 22 908 01 01

Email: icn@icn.ch Web: www.icn.ch



La European Federation of Nursing Regulators (FEPI) a été fondée en 2004 pour représenter les Ordres Infirmiers au niveau Européen, suite à la suppression du Comité Consultatif pour les soins infirmiers. FEPI se concentre sur la sécurité des patients et la protection des citoyens par la promotion et la protection de l'excellence en matière de formation et de pratique en soins infirmiers

FEPI c/o IPASVI, Coudenberg 70, Brussels 1000, Belgium

Email: fepi@skynet.be - Web: www.fepi.org



La Fédération Européenne des Enseignants en Soins Infirmiers (FINE) a été fondée en 1995 dans le but de promouvoir le développement permanent de la qualité de la formation en soins infirmiers en Europe.

C/o CEFIEC - 6, rue Jean Jaures - 94 190 Villeneuve St Georges - France

Email: contact@cefiec.fr - Web: www.fine-europe.eu



La European Nurse Directors Association (ENDA) a été fondée en 1995 pour soutenir le leadership infirmier. Les objectifs clés de l'Association sont de renforcer la contribution des infirmières à l'élaboration de la politique en matière de management des soins infirmiers en Europe, à encourager le développement de l'art et de la science des dirigeants infirmiers et le management en Europe, et d'établir des liens formels entre les Directeurs des soins en Europe pour soutenir un réseau de communication d'experts.

M. Pieter de Vente

P.O. Box 68 - 1440 AB Purmerend - The Netherlands

E-mail: jacquifilkins@hotmail.com - Web: www.eu-nurse-leaders.org



La European Specialist Nurses Organisations (ESNO) est un groupe d'organisations d'infirmières spécialistes en Europe. ESNO est membre associé de la Fédération Européenne des Associations Infirmières (EFN). ESNO a pour objectif de faciliter et de fournir une structure de communication, coopération et coordination efficace entre les organisations d'infirmières spécialistes et les groupes d'intérêts des infirmières spécialisées en Europe. ESNO est constitué par 12 fédérations Européennes et une grande variété de spécialités infirmières représentant plus de 100.000 membres dans l'Europe élargie. L'objectif premier de ESNO est de renforcer la reconnaissance des infirmières spécialisées et de démontrer leur contribution unique dans la prestation de soins de qualité auprès des patients.